



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

volailles

Question écrite n° 111044

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la Fédération des coqueleux de la région nord de la France, seule fédération existante officielle regroupant l'ensemble des coqueleux et organisateurs de combats de coqs dans le Nord-Pas-de-Calais. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures pour que cette fédération reçoive l'accréditation officielle au même titre que la colombophilie, lui permettant ainsi de faire respecter les derniers arrêtés sanitaires préfectoraux du 29 septembre 2006 relatifs à l'influenza aviaire.

Texte de la réponse

Le droit français ne prévoit aucune disposition législative ou réglementaire relative à l'accréditation des fédérations de combats de coqs. Seule la pratique de la colombophilie est soumise à l'obligation d'adhérer à une association affiliée à une fédération nationale dont les statuts sont approuvés par décret en Conseil d'État. Cette disposition du code rural subsiste malgré l'allègement des contraintes réglementaires qui pesaient sur cette pratique en raison de son rôle stratégique historiquement reconnu par l'armée. Il n'apparaît pas opportun aujourd'hui d'étendre cette obligation aux détenteurs de coqs participant à des combats. Pour répondre à la menace présentée par l'influenza aviaire, des mesures graduées sont prévues par l'arrêté du 5 février 2007 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus de l'influenza aviaire à caractère hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité. Quand le niveau de risque le justifie, les rassemblements d'oiseaux sont interdits. Tous les détenteurs d'oiseaux sont alors concernés, indépendamment du fait qu'ils adhèrent ou non à une association. Des dérogations peuvent être accordées pour les oiseaux maintenus en volière. Dans le contexte d'une menace épizootique, les efforts de tous sont nécessaires. À cet égard, le baguage des coqs de combat promu par la Fédération des coqueleux de la région nord de la France est une initiative qui apporte un concours précieux au dispositif mis en place et qui est particulièrement appréciée par le ministère de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111044

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12298

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4060